



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

SALLE DE LA MAIRIE 19H00

Présents : Oscar ALLE-Pascal GUICHARD-Anne-Marie MOTARD- Maryvonne ROBILLART-Jean-Luc VALOIS-Nathalie LAMBINET - Marc RIVIERE - Joseph RISO-Philippe RAMOUSSE-Felice BRUNELLI.

Absents : Pascal CLEMENT-Patrick CHOLET

Procurations : Jean BURDIN à Oscar ALLE – Virginie NOEL KERDUDO à Pascal GUICHARD – Josiane VIGNERON à Felice BRUNELLI – Isabelle LELLOUCHE à Maryvonne ROBILLART-

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 20/06/2024.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Ordre du Jour :

- 1-Validation projet RD108-aménagement sécurité
- 2-Autorisation signature convention application droit des sols avec la Communauté de communes de Sommières.
- 3- Exonérations fiscales et sociales – soutien activité économique
- 4- Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- 5- Mandat au Centre de gestion pour lancement procédure passation marché-Titres restaurant.
- 6-Régime indemnitaire Policier Municipal
- 7- Décisions Modificatives Budget Eau et Assainissement (M49)
- 8- Autorisation signature promesse de bail « photovoltaïques »

1- Validation projet RD 108-Aménagement sécurité

Dans le cadre de la mise en sécurité de la RD 108 (Route de Montoulieu) le service des routes nous a fait une étude et un estimatif des travaux que la commune devra réaliser ;

Mr Pascal GUICHARD présente le projet, en expliquant que plusieurs solutions ont été envisagées, celle qui semblerait la plus efficace serait celle qui est soumise ce jour au conseil. Il s'agit de mettre en place une chicane avec des quilles blanches pour le moment, si cette solution s'avère efficace, elle sera faite avec des bordures en dur. La priorité sera à ceux qui montent vers Montoulieu.

Il s'agit aujourd'hui de valider cette proposition.

Mr Marc RIVIERE prend la parole : cette solution est excellente et pas chère, il demande si on pourrait faire la même chose route de Brissac et le camping.

Mr le maire lui répond que si la solution sur la RD 108 fonctionne, on pourra l'envisager.

Mme Maryvonne ROBILLART demande si la nuit ces plots seront visibles, Mr le maire lui répond que OUI les quilles seront réfléchissantes.

Unanimité

2-Autorisation signature convention Application droits des sols avec la communauté de communes de Sommières.

Dans le cadre de l'instruction des permis et Déclaration de Travaux la commune à passer une nouvelle convention avec la Communauté de communes de Sommières, l'évolution de l'organisation entre le service de la communauté de communes et la commune ayant évolué en instaurant la télé-procédure, c'est-à-dire la dématérialisation des autorisations d'urbanismes,

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Unanimité

3-Exonérations Fiscales et Sociales- soutien à l'activité économique.

Anne-Marie MOTARD explique et résume ce dispositif,

La commune a reçu le 04 juin 2024 un courrier de la préfecture indiquant qu'un nouveau zonage dénommé « France Ruralités Revitalisation » (FRR) a été instauré.

Il remplace 2 zonages existants : les ZRR (zones de revitalisation rurale et les ZORCOMIR (zones de revitalisation des commerces en milieu rural). Ce nouveau zonage a pris effet au 1^{er} juillet 2024 et permet de créer de nouvelles exonérations, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises applicables pendant 5 ans et après elles sont dégressives.

Pour les collectivités cela permet de bénéficier d'un soutien renforcé de l'état, permet la majoration de la dotation de solidarité rurale (DSR), et majoration pour les dispositifs Bourg Centre dont fait partie la commune aujourd'hui. Mme Motard souligne le rôle actif de l'Association des Maires de France (AMF) dans la mise en place de ce zonage et plus généralement dans la défense des intérêts des territoires ruraux.

Les communes ont jusqu'au 01/10/2024 pour délibérer sur ces exonérations, ce que nous faisons aujourd'hui.

Unanimité

4-Désignation d'un délégué auprès du comité national d'action sociale

Lors de la démission d'un précédent élu qui était le délégué auprès du CNAS, celui-ci n'a pas été remplacé, il s'agit de le faire aujourd'hui.

Mr le maire demande si un élu présent ce soir se porte candidat dans le cas contraire il se portera candidat.

Personne ne s'étant proposé Monsieur le Maire est désigné comme délégué du Comité National d'action sociale.

Unanimité

5- Mandat au centre de gestion pour le lancement de la procédure de passation de marché pour les titres restaurant.

Le centre de gestion nous avait transmis un courrier par lequel il demandait aux communes si elles étaient intéressées par la mise en place de titres de restaurant, la commune de St Bauzille avait répondu OUI, Aujourd'hui le centre de gestion nous demande la prise d'une délibération pour lui donner mandat afin de lancer une procédure de passation d'un marché public pour l'acquisition, la fourniture et la livraison de titres de restaurant. Cette délibération n'engage la commune que pour le lancement de la procédure, la commune décidera **de prendre ou Non** les titres restaurant une fois la consultation terminée avec les tarifs pratiqués.

Unanimité

6- Régime indemnitaire du Policier Municipal

Le décret du 26/06/2024 institue une « indemnité spéciale de fonction et d'engagement » (ISFE) au bénéfice des policiers municipaux entre autres.

Ce nouveau régime indemnitaire nécessite une délibération et est composée d'une part fixe et d'une part variable. Elle remplace les primes actuelles qui sont l'IAT et l'ISF.

Cette prime est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue un taux individuel que la collectivité fixe dans la limite de 30% pour les agents de police municipale et pour la part variable à 5000 Euros par an.

Unanimité

7-Décision modificative Budget Eau et Assainissement (Amortissements)

Nous avons reçu de la trésorerie de St Mathieu un nouveau calcul des amortissements sur le budget M49 (Eau et Assainissement). Lors de l'établissement du budget 2024 nous n'avons pas encore les chiffres, ce qui nous amène à rectifier à la hausse nos prévisions.

Le montant que nous devons rajouter est de 11 260€ au 6811(article amortissements) en dépenses et 11260€ en recettes au chapitre 21 (investissements).

De plus comme pour le budget communal des frais d'études datant de plusieurs années n'ont pas été intégrés aux travaux comme il se doit, la trésorerie nous demande de le faire par le passage de 2 écritures. Nous devons donc rajouter au budget 94 097.60€ en dépenses d'investissements contre balancées par une recette en investissement de 94 097.60€.

Unanimité

8-Autorisation signature promesse de bail - Projet Photovoltaïques-Phase Etudes

Monsieur le Maire laisse la parole à Anne-Marie Motard qui suit le projet en binôme avec Jean-Luc Valois. La commune a été démarchée par diverses entreprises spécialisées en énergie photovoltaïque, l'une d'entre elles s'est avérée plus intéressante que les autres de par ses propositions, parce qu'elle suit le projet de sa réalisation à son exploitation.

Il n'y aura aucun investissement de la commune, aucune dépense

Il est demandé à la commune à ce stade de signer une promesse de bail d'une durée de 42 mois afin de poursuivre les études de faisabilité,

A l'issue de toutes les démarches administratives, techniques et financières, si le projet est réalisable un bail emphytéotique sera signé et fera l'objet d'une autre délibération.

Madame Nathalie Lambinet demande quelle sera la hauteur des ombrières, Madame Motard lui répond que nous n'avons pas l'information à ce stade, la hauteur sera suffisante pour le passage de camion.

Unanimité

Questions diverses :

Monsieur Marc Rivière pose une question au sujet d'un arrêté qui a été pris concernant les chiens sur le plan d'eau, il a remarqué que 2 panneaux se contredisaient, l'un autorise les chiens tenus en laisse et l'autre interdit totalement les chiens. Une demande auprès du Policier Municipal sera faite pour corriger cette erreur.

Madame Anne-Marie Motard demande s'il serait possible d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, le coût pour notre commune serait de 200€ par an. Elle explique que cette fondation pourrait nous aider à lever des fonds pour tout ce qui concerne la valorisation de notre patrimoine, comme le Pavillon et les venelles ainsi que l'église. L'assemblée est tout à fait d'accord sur le principe.

Monsieur Félice Brunelli intervient au sujet de l'estrade qui a été vendue par la commune, il demande le prix de vente et s'insurge du fait qu'il n'ait pas été mis au courant de cette vente. Monsieur le Maire lui explique que c'est un oubli de sa part, qu'il ne pense pas nécessairement à parler de toutes les petites affaires courantes de la commune.

Fin du Conseil à 20h20